

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-050

L'an deux mille vingt cinq
Le quatre novembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Éric BERTELOOT, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Aurélie ROCHE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Odile VIX (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Pierre BETEND, M. Lucas THABUIS, Mme Angélique LENOBLE, M. Johan CHEVRIER.

Absents : M. Laurent VALLIER.

Objet de la délibération : RH - ATSEM TM - Changement de la durée hebdomadaire de travail

Mme Sheila MICHEL expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2020-82 en date du 26/08/2020 portant sur la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet,

Vu la lettre en date du 18 août 2025 de l'agent acceptant le changement de durée hebdomadaire de 27.18/35^{ème} à 26.05/35^{ème},

Considérant les nouveaux horaires de l'école Tom Morel, il convient de diminuer la durée hebdomadaire de travail de ce poste.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la suppression à compter 04/11/2025 d'un emploi permanent à temps non-complet d'une durée de 27 heures 11 hebdomadaires d'ATSEM ;
- **D'APPROUVER** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non-complet d'une durée de 26 heures 03 hebdomadaires d'ATSEM ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.